



MAIRIE DE CAMPBON
Place de l'église
44 750 CAMPBON
Tél. 02 40 56 55 00
mairie@campbon.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2020
- 2- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 3- Constitution de la commission de contrôle des listes électorales
- 4- Désignation du représentant de la commune à l'assemblée générale et spéciale de Loire Atlantique Développement (LAD)
- 5- Désignation du correspondant défense et correspondant sécurité routière de la commune
- 6- Convention avec le CD44 pour la gestion de l'aire de covoiturage de la Harlière
- 7- Convention tripartite avec la commune de Ste Anne sur Brivet et le GAEC de la Mare pour la construction, gestion et entretien d'un boviduc
- 8- Dénomination d'une nouvelle voie ZI Porte Estuaire
- 9- Instauration de la Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) pour les travaux sur le réseau public de distribution de gaz
- 10- Garantie d'emprunt à l'association hospitalière de Campbon pour les travaux de la seconde tranche du Hameau Saint Martin
- 11- PAVC 2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- 12- Cheminement doux RD 100 : demande de subvention auprès de la Région
- 13- Cheminement doux RD 100 : demande de subvention auprès de l'Etat
- 14- Règlement intérieur du Conseil municipal
- 15- Décisions prises par délégation du Conseil municipal
- 16- Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt, le 17 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 septembre 2020 s'est réuni à la Préverie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : THAUVIN Jean-Louis, Maire

BARILLAU Valérie, GUYON Roger, GALLERAND Martine, BOUSSAUD Patrice, Adjoints

CAILLON Yann, GASTINEAU Christelle, Conseillers délégués

COSTE Eliane, BOULAIS Charlotte, VIAUD Jean-Pierre, OUISSE Marie Thérèse, LOUIS Régis, LEZORAY Hervé, REVILLER Chrystèle, RICHARD Grégoire, RINALDI Peggy, MORICET Elisabeth, VIOLAIN Marie-Charlotte, CAILLON Alexandre, LAUNAY Sébastien, Conseillers formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

CZECK Blandine, pouvoir à BARILLAU Valérie

MALLE Isabelle, pouvoir à GASTINEAU Christelle

MEIGNEN Géraldine, pouvoir à CAILLON Yann

LE BRIS Mikaël, pouvoir à MORICET Elisabeth

ABSENTS EXCUSES :

VALBOUSQUET Eric (pouvoir à SIMON Eddy)

SIMON Eddy (arrivée à 21h55)

ABSENTS :

GUINE Kévin

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Secrétaire de séance : Sébastien LAUNAY

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour le point n°14 portant sur le règlement intérieur du Conseil municipal car le projet n'est pas suffisamment avancé et il souhaiterait pouvoir échanger avec les Elus sur ce document avant de le soumettre à l'approbation du Conseil.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Les Elus, appelés à formuler leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal, ont formulé les remarques suivantes :

M. GALLERAND propose 2 corrections pour le point n°7 en page 5 du PV :

« Eddy SIMON s'interroge sur ce délai d'inscription qui correspond à presque 15 jours ».

« ...qu'il (le délai) doit donc être ajusté au plus près des besoins,... »

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

2- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite aux élections municipales, les Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) doivent être renouvelées. La désignation des nouveaux commissaires doit être effectuée dans **un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.**

La CCID est composée du Maire, Président de la commission, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Les membres sont désignés pour la durée du mandat.

La CCID a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Toutes les informations sur cette commission sont consultables sur le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr

Liste proposée :

1	MME	BARILLAU	VALERIE	31/07/1960	10 Camonteau
2	M.	GUYON	ROGER	25/04/1958	27 Coutable
3	M.	PLISSONNEAU	PATRICK	25/08/1954	53 Avenue des Sports
4	M.	GOUIN	ROBERT	03/08/1948	6 Camonteau
5	M.	ALLAIN	FRANCOIS	05/04/1951	35 Rue du Sillon
6	MME	GALLERAND	MARTINE	22/01/1957	24 La Mercerie
7	M.	CAILLON	YANN	03/11/1973	6 La Daguais
8	M.	BOUSSAUD	PATRICE	15/11/1959	35 Montmignac
9	M.	VIAUD	JEAN-PIERRE	11/01/1957	27 La Turpinais
10	MME	CZECK	BLANDINE	11/07/1959	43 Saint Michel
11	MME	COSTE	ELIANE	08/08/1950	7 La Lande-Baron
12	MME	BOULAIS	CHARLOTTE	14/03/1954	7 La Rabinais
13	M.	GARINO	BRUNO	14/09/1968	26 Rue des Gavelais
14	MME	BERTRAND	FRANCOISE	07/01/1961	2 Allée des Bois Garreaux
15	M.	LOUIS	REGIS	01/11/1958	15 La Turpinais
16	MME	OUISSSE	MARIE-THERESE	15/08/1958	28 La Turpinais
17	M.	LEZORAY	HERVE	07/11/1961	17 Le Rocher
18	MME	REVILLER	CHRISTELLE	07/10/1966	11 Avenue des Sports
19	M.	VALBOUSQUET	ERIC	04/04/1970	15 Avenue des Sports
20	M.	CAILLON	ALEXANDRE	31/08/1989	4 bis La Lande de la Gicquelais
21	MME	MEIGNEN	GERALDINE	01/01/1976	12 La Croletais
22	MME	MORICET	ELISABETH	05/12/1977	21 La Mercerie
23	MME	RINALDI	PEGGY	27/12/1976	6 Route de Savenay
24	M.	LE BRIS	MIKAËL	05/03/1976	32 La Croletais
25	MME	MALLE	ISABELLE	10/12/1965	12 La Butte
26	M.	SIMON	EDDY	02/06/1982	8 La Moyonnais
27	MME	GASTINEAU	CHRISTELLE	04/05/1974	31 La Bosse
28	M.	LAUNAY	SEBASTIEN	14/08/1990	La Feuilletais
29	MME	VIOLAIN	MARIE-CHARLOTTE	26/10/1986	40 Magouët
30	M.	GUINE	KEVIN	02/06/1994	15 Saint Michel
31	M.	RICHARD	GREGOIRE	30/09/1974	19 Coutable

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

3- Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 a modifié les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, les maires sont compétents pour statuer sur les demandes d'inscription et radiations des électeurs de la commune. Des commissions de contrôle ont été instituées pour effectuer un contrôle a posteriori sur ces opérations.

La commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal, représentant de la commune, un délégué de l'administration désigné par le Préfet, un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire. Le Maire et les Adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent pas siéger dans cette commission.

Il revient au Conseil municipal de proposer le nom des membres de cette commission dont la composition est ensuite fixée par arrêté préfectoral. Les membres de la commission sont nommés pour 3 ans.

Mme Christelle GASTINEAU se porte candidate à cette fonction.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

4- Désignation du représentant de la commune à l'assemblée générale et l'assemblée spéciale de Loire Atlantique Développement (LAD)

Par délibération n° 2018/59 du 18 décembre 2018, la commune est devenue actionnaire de Loire-Atlantique Développement.

Cette agence départementale d'ingénierie publique, composée de Loire-Atlantique Développement (SELA et SPL) et du Conseil en Architecture d'Urbanisme et Environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44) accompagne au quotidien de nombreuses collectivités dans le Département. Plus particulièrement, LAD-SPL assiste le Département et les 17 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour la conception, la réalisation, le suivi et la valorisation de la rédaction des projets de développement urbain, touristique, économique et environnemental.

En tant qu'outil d'expertise au sein de l'aménagement local, la spécificité de Loire-Atlantique Développement est de relier la stratégie à l'action opérationnelle avec la mise en œuvre de stratégie partagée avec l'ensemble des parties prenantes « de la commune au grand territoire ».

Suite aux élections municipales, il convient de renouveler le représentant de la commune au sein de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale.

Mme Valérie BARILLAU se porte candidate à cette fonction.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

5- Désignation du représentant de la commune pour certaines fonctions : correspondant défense – correspondant sécurité routière

Suite aux élections municipales, il convient de renouveler le représentant de la commune pour les fonctions suivantes :

- Correspondant défense :

Monsieur Patrice BOUSSAUD se porte candidat.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

- Correspondant sécurité routière

Monsieur Roger GUYON se porte candidat.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

6- Convention avec le CD44 pour la gestion de l'aire de covoiturage de la Harlière

Depuis 2008, le Département soutient les solutions alternatives ou complémentaires aux modes classiques de transports non urbains de personnes. Il s'est engagé dans le développement, la sécurisation et la valorisation du covoiturage.

Pour faciliter et encourager cette pratique, le Département met à disposition un maillage d'aires de covoiturage (aménagement de qualité, jalonnement et promotion de la pratique).

L'aménagement d'une aire de covoiturage de 10 places à la Harlière sur le domaine public départemental de la RD3, va être réalisé courant septembre et octobre. Aussi, il convient de définir la répartition des charges, conditions d'entretien et de gestion entre la Commune et le Conseil départemental, objet de la présente convention.

Le Conseil municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

7- Convention tripartite avec la commune de Ste Anne sur Brivet et le GAEC de la Mare pour la construction, gestion et entretien d'un boviduc

Le GAEC de la Mare est situé en limite des communes de Campbon et Ste Anne sur Brivet. Pour assurer la sécurité aux passages d'animaux, au bénéfice exclusif du GAEC de la Mare, il est proposé d'aménager une section de la Voie Communale n°301 en limite des communes de Campbon et Sainte Anne sur Brivet, à hauteur de la Noé. Il convient, grâce à cette convention, d'autoriser la réalisation de ce boviduc, de définir

la répartition des charges et conditions d'entretien et de gestion entre les communes et le GAEC de la Mare.

Le Conseil municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

8- Dénomination d'une nouvelle voie ZI Porte Estuaire

Par délibération n°2019-27 du 13 juin 2019, le Conseil municipal avait dénommé les voiries de la zone Porte Estuaire. Une nouvelle voie étant créée dans le parc d'activité « Les landes de la Justice », il convient de dénommer cette voie.

Les propositions, présentées en séance, sont les suivantes :

- Impasse de l'Odét

VOTE	23 voix POUR
------	--------------

- Impasse de l'Elorn

VOTE	1 voix POUR
------	-------------

Le Conseil municipal choisit la dénomination « Impasse de l'Odét » pour la nouvelle voie à créer.

9- Instauration de la Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) pour les travaux sur le réseau public de distribution de gaz

Conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007, l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP).

Par ailleurs, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel donne également lieu au paiement d'une redevance (ROPDP).

Afin de pouvoir bénéficier de ces recettes, il convient d'instaurer cette seconde redevance sur le territoire communal.

A titre indicatif, pour l'année 2020, les recettes s'élèvent à 1 099 € pour les 2 redevances.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

10- Garantie d'emprunt à l'association hospitalière de Campbon pour les travaux de la seconde tranche du Hameau Saint Martin

L'association Hospitalière de Campbon construit six nouvelles maisons dans le Hameau Saint Martin. Comme les précédents logements, ces six maisons sont destinées à des personnes âgées autonomes dans le cadre du logement social. Le coût total de l'opération est estimé à 883 257.38 € TTC.

Le financement est assuré un prêt CARSAT à taux à 0 % de 158 000 € et un prêt PLS de 725 000 € auprès de la Caisse d'épargne.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, obtenir l'emprunt et répondre aux conditions de la Caisse d'Épargne, l'association Hospitalière de Campbon sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 725 000 € sous forme de cautionnement au profit de la Caisse d'épargne pendant toute la durée du prêt.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

11- PAVC 2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Au titre du soutien de l'activité des entreprises du BTP, le Conseil départemental subventionne les projets des communes en matière de voirie et travaux publics.

Dans le cadre des travaux pour l'aménagement de la voirie communale 2020, les travaux sont estimés à 140 204.22 € HT répartis comme suit :

- Lot n°1 Voirie : 116 909.12 € + PSE 5 525.10 € HT
- Lot n°2 Accotement curage de fossés : 8 735.00 € HT
- Lot n°3 Point à temps : 9 035.00 € HT

Le Conseil municipal sollicite une subvention à hauteur de 50 % du montant total, soit 70 102.11 €.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

12- Cheminement doux RD 100 : demande de subvention auprès de la Région

Au titre du plan de relance soutien aux projets locaux des communes de moins de 5 000 habitants, le Conseil régional subventionne l'investissement des communes.

Dans le cadre des travaux de création de cheminements doux sur la RD 100, les travaux sont estimés à 712 000 € HT

Le Conseil municipal sollicite une subvention à hauteur de 100 000 €.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

13- Cheminement doux RD 100 : demande de subvention auprès de l'Etat

Au titre du plan de relance soutien aux projets locaux des communes, l'Etat a abondé l'enveloppe de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour subventionner l'investissement des communes dans des équipements structurants.

Dans le cadre des travaux de création de cheminements doux sur la RD 100, les travaux sont estimés à 712 000 € HT

Compte tenu du caractère structurant de ce projet de voie douce piétons/vélo sécurisée, et du montant de l'investissement nécessaire, le Conseil municipal sollicite une subvention à hauteur de 213 600 €, soit de 30 % de l'investissement.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

14- Décisions prises par délégation du Conseil municipal**Concession de cimetières**

Date arrêté	N°	Objet	N° Concession	Échéance
20/04/2020	49	Renouvellement concession de terrain	941	05/11/2035
20/04/2020	50	Renouvellement concession de terrain	1066	04/08/2035
20/04/2020	51	renouvellement concession de terrain	1268	24/02/2035
25/05/2020	54	achat concession de caverne	26	15/03/2050
16/06/2020	59	achat concession de terrain	1351	29/04/2050

Attribution de marchés publics

Nature	Objet	Lots	Entreprise attributaire	Montant estimatif HT	Date de notification
Travaux	PAVC 2020 et travaux annexes	1- Travaux de voirie	CHARIER TP	116 909,12 €	10/09/2020
		2- Dérasement d'accotements et curage de fossés	TPGR	8 735 €	en cours
		3- Point à temps automatique	EIFFAGE	9 035,00 €	11/09/2020

15- Informations et questions diverses

- POINT RENTREE SCOLAIRE**

Martine GALLERAND présente les chiffres de la rentrée scolaire et l'organisation mise en place sur les différents services dans le cadre de la crise sanitaire.

Ecoles :

Effectifs scolaires 2020-2021 : Ecole F. Daniel : 220 élèves / Ecole St-Victor : 216 élèves

Restauration scolaire :

- Protocole sanitaire mis en place : Séparation des écoles, lavage des mains avant et après repas. Service à table pour le pain, les portions individuelles (type fromage emballé, fruit), remplissage des pots à eau par les animatrices pour les primaires.

Sanitaire dédié par école.

Service à table pour les maternelles, et self pour les primaires

- Les chiffres :

430 enfants sont inscrits au service

STV : école Saint-Victor 199 - FD : école Ferdinand Daniel 211

Fréquentation réelle depuis la rentrée scolaire.

Date	1/9	3/9	4/9	7/9	8/9	10/9	11/9
Mater	78	97	95	100	96	101	92
Prim	200	221	215	207	226	235	212
Total	278	318	310	307	322	336	304

La moyenne de septembre (prévision) est de 317 repas, en septembre 2019 elle était de 331.

- Repas :

Livraison froide des repas par le prestataire Scolarest, livraison en bac gastro pour le plat principal.

- Personnel :

7 personnes dans la salle des maternelles, 3 agents par groupe école pour les déplacements et 1 agent en renfort afin de respecter le protocole sanitaire.

Salle 2 Primaire STV et FD : 10 agents, tâches réparties entre surveillance cour, service, déplacement
1 agent en surveillance générale

Au total 17 personnes dont 15 agents communaux et 2 personnes d'Accès Réagis.

Réunion de service tous les vendredis de 13h30 à 14h00.

Accueil périscolaire :

- Protocole sanitaire mis en place :

Séparation des écoles par niveau et par groupe maternelles, élémentaires. Accueil des familles à l'extérieur du bâtiment avec un sens de circulation. Lavage des mains de tous les enfants, à l'arrivée, et au départ.

Réorganisation des espaces afin d'assurer le petit déjeuner et le goûter par groupe. Modification des plannings de travail afin de respecter le protocole sanitaire.

- Fréquentation du service depuis la rentrée scolaire :

	SAINT VICTOR		FERDINAND DANIEL		TOTAL MATIN	TOTAL SOIR
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR		
01/9	6	31	5	40	11	71
03/9	48	57	44	58	92	115
04/9	38	38	41	45	79	83
07/9	42	49	42	56	84	105
08/9	47	52	46	51	93	103
10/9	58	55	51	55	109	110
11/9	51	39	48	45	99	84

Augmentation du nombre d'enfants présents surtout pour l'école STV matin et soir. Le vendredi soir il y a moins d'enfants.

Augmentation du nombre de présence le matin, et également les lundi, mardi, jeudi soir.

- Organisation :

Trajets : Les enfants des classes maternelles prennent le bus pour le trajet maison de l'enfance et l'école FD et vice versa avec 2 animatrices, Les plus grands vont en pédibus. Tous les trajets à pied (FD) sont encadrés par 4 animatrices.

Pour STV 5 animatrices pour le pédibus, le matin et le soir.

- Personnel :

4 animatrices entre 7h00 et 7h30 et également entre 18h30 et 19h00.

Une directrice avec 12 animatrices dont 1 directrice adjointe.

Une réunion de service tous les mardis de 9h00 à 11h00.

Accueil du mercredi :

- Protocole sanitaire mis en place :

Accueil par groupe maternelles et élémentaire, sur les 2 niveaux de la maison de l'enfance.

Accueil, avec une déclaration de 72 places, soit 30 enfants de moins de 6 ans et 42 enfants de plus de 6 ans.

- Fréquentation du service depuis la rentrée scolaire :

	MATIN	REPAS	APRES MIDI
Mercredi 2	54	53	41
Mercredi 9	58	56	46
Mercredi 16	49	49	39

Les inscriptions sont en augmentation par rapport à la rentrée 2019,

- Personnel :

6 animatrices le matin et 6 l'après-midi

Réunion de l'équipe tous les lundis depuis la rentrée.

Service enfance :

Un dossier d'inscription unique (commune et communauté des communes), via le portail famille « educasillon » mis en place en juin 2020.

Toutes les réservations se font par le portail.

On constate une augmentation des fréquentations pour les services périscolaire et accueil du mercredi malgré une petite baisse du nombre d'enfants scolarisés.

Facturation au taux à l'effort pour les services périscolaire et accueil du mercredi.

Avec la crise, afin de répondre aux contraintes sanitaires en vigueur, renfort en personnel et/ou augmentation du temps de travail pour certains agents dans chaque service enfance ainsi que pour le service entretien des locaux.

- **REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIFFERENTES INSTANCES CCES**

Monsieur Régis LOUIS se porte candidat pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'office de Tourisme.

Messieurs Alexandre CAILLON et Yann CAILLON se portent candidats en qualité de suppléants des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte d'Assainissement du Haut Brivet (SMAHB) en complément des titulaires déjà désignés : Jean-Louis THAUVIN, Roger GUYON et Isabelle MALLE.

Le tableau des commissions CCES reste à finaliser car 2 commissions sont trop demandées et des transferts vers des commissions moins pourvues sont à prévoir.

- **DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

Les prochains conseils municipaux sont prévus les jeudis 29 octobre et 10 décembre.

- **ANIMATION « MOIS BLEU »**

Le programme des animations est finalisé et la distribution dans les boîtes aux lettres des aînés est en cours par les Elus. En parallèle, le programme sera mis à disposition sur le site internet de la commune.

- **FORUM DES ASSOCIATIONS**

Le forum a eu lieu le 12 septembre et s'est très bien passé. 298 personnes sont passées au cours de la matinée, hors Elus et représentants associatifs.

Monsieur THAUVIN remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à la bonne organisation de cet événement ainsi que les Elus qui étaient présents le jour J.

Concernant le pot convivial pour les nouveaux arrivants : un budget est consacré aux événements conviviaux. La procédure d'achat passe par plusieurs étapes :

- un bon de commande à faire établir et signer en mairie,
- un ticket de caisse ou facture à ramener en Mairie pour engagement comptable
- Ensuite l'agent comptable pourra payer la facture.

En aucun cas les Elus ne peuvent faire des achats pour la collectivité avec leurs deniers personnels.

La séance est levée à 22h16.

Le Secrétaire, Sébastien LAUNAY